

MOBILITÉ À VÉLO

Plan Vélo Communautaire : vous faire aimer le vélo

Depuis 2019, la Communauté d'Agglomération Gaillac-Graulhet travaille à la création d'un Plan Vélo Communautaire. Création d'itinéraires cyclables, aires de stationnement sécurisées, prêts de vélo à assistance électrique, ateliers d'apprentissage : découvrez toutes les actions qui vont vous faire préférer le vélo!

Un plan d'actions très concrètes en faveur du vélo

Engagée depuis 2019 dans la réalisation d'un document cadre, le Schéma Cyclable de la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet doit permettre de développer la pratique du vélo sur le territoire, faciliter les déplacements du quotidien, réduire les émissions de Gaz à effet de serreen cohérence avec notre PCAET (Plan Climat Air Énergie Territorial), réduire la place de la voiture en ville ou encore développer le plaisir de vivre pour les habitants et touristes...

Aussi, depuis début avril 2023, la Communauté d'agglomération Gaillac-Graulhet a lancé son «Plan Vélo Communautaire». Il s'inscrit dans une réflexion d'aménagements d'itinéraires cyclables à plusieurs échelles, à savoir le Plan Vélo National, le Plan Régional Vélo-Intermodalités-Nouvelles Mobilités de la Région Occitanie et le Plan Départemental Tarn à Vélo 2020-2025.

Le Plan Vélo de la Communauté d'agglomération 2022-2026 comprend deux volets :

- >> L'aménagement des itinéraires cyclables
- >> La mise en oeuvre d'actions complémentaires

Plus d'itinéraires cyclables pour rouler en sécurité

Le Plan Vélo Communautaire organise un maillage d'itinéraires cyclables déjà existants dans les communes du territoire ou en voie d'aménagement, pour sécuriser et rendre confortable l'usage du vélo. Cela passe par l'harmonisation de la signalétique, les dispositifs de sécurisation et/ou de ralentissement des véhicules dans le cas des voiries partagées, les aménagements des voies piétons-cycles en site propre...

D'ici 2026, La Communauté d'agglomération s'est fixée comme objectif d'aménager plus de 200 km de liaisons intercommunales favorisant une pratique sécurisée et confortable du vélo dont23 km en sites propres. À cela s'ajoute, l'aménagement des 162 km d'itinéraires cyclables du maillage communal.

Zoom sur les 3 volets d'aménagement :

- L'axe Vallée du Tarn, qui représente l'axe structurant et prioritaire puisqu'il doit permettre de relier Marssac à Saint-Sulpice en traversant notamment les communes de Gaillac, Lisle-sur-Tarn et Couffouleux.
- Les Boucles Cyclotouristiques du Nord du territoire avec la création d'itinéraires touristiques en direction de la forêt de Grésigne en se connectant à la véloroute de la vallée de l'Aveyron (axe important pour notre territoire vert et touristique).
- Les axes intercommunaux visent à favoriser un report des déplacements en voiture vers le vélo pour des déplacements de courte distance en développant les liaisons intercommunales.



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION GAILLAC -GRAULHET

Técou BP 80133 -81604 - GAILLAC Cedex

Accueil du public : Du lundi au jeudi : 8h45-12h15 / 13h45-17h30 Vendredi : 8h45-12h15 / 13h45-17h00